

Fin 2016, 1,86 million de foyers bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), soit 4,3 % de moins que fin 2015. C'est la première année que les effectifs d'allocataires du RSA diminuent depuis 2008, en tenant compte des allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de parent isolé (API) avant 2009. La répartition géographique des allocataires du RSA est hétérogène et fortement liée à celle du chômage. Parmi ces allocataires, 12 % perçoivent la majoration pour isolement.

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation différentielle qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition du foyer (voir fiche 27). Il peut être majoré pour les personnes élevant seules des enfants.

Les effectifs en baisse pour la première fois depuis 2008

Au 31 décembre 2016, 1,86 million de foyers bénéficient du RSA¹ en France², dont 224 000 (12 %) ont la majoration pour isolement (RSA majoré). Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,83 millions de personnes sont couvertes par le RSA, soit 5,7 % de la population française. De plus, 98 % des bénéficiaires (allocataires et conjoints) du RSA, soit 2,09 millions de personnes, n'ont pas eu d'emploi ou ont eu des revenus d'activité inférieurs à 500 euros en moyenne mensuelle durant les trois derniers mois et sont donc soumis aux droits et devoirs (voir fiche 29).

Après deux années de ralentissement de la croissance des effectifs (+2,5 % en 2015 et +4,8 % en 2014, après +7,4 % en 2013 et +6,2 % en 2012), le nombre de foyers allocataires du RSA diminue en 2016 (-4,3 %). C'est la première fois depuis 2008 que les effectifs du RSA, en tenant compte des allocataires

de l'allocation de parent isolé (API) et du revenu minimum d'insertion (RMI) avant 2009, diminuent (*graphique 1*). La baisse est plus importante pour les allocataires du RSA majoré (-7,4 %) que pour ceux du RSA non majoré (-3,8 %). Elle aurait été encore plus importante sans la revalorisation exceptionnelle de 2 % du RSA au 1^{er} septembre 2016, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013³.

L'évolution des effectifs du RSA est liée en partie à l'état du marché du travail, parfois avec un certain retard. Les effectifs ont tout d'abord très fortement augmenté de fin 2008 à fin 2009 (+10,5 %), à cause de la sévérité de la crise économique. La dégradation nette du marché du travail entre fin 2011 et fin 2013 (avec +459 000 demandeurs d'emploi de catégorie A en France métropolitaine) a été l'occasion d'une nouvelle phase de hausse importante (+14,0 % en deux ans). La moindre détérioration, voire la légère amélioration, du marché du travail depuis la fin 2013 explique en partie le ralentissement des effectifs du RSA en 2014 et 2015, et la baisse en 2016. Celle-ci pourrait aussi être en partie liée à la déconnexion des demandes de la prime d'activité et du RSA⁴, alors qu'une seule demande servait pour le RSA socle et le RSA activité. Cela expliquerait pour une

1. Jusqu'en 2015, le RSA comportait un volet « minimum social », le RSA socle, et un volet « complément de revenus d'activité », le RSA activité. Le RSA activité a été supprimé au 1^{er} janvier 2016, remplacé par la prime d'activité ; le RSA socle devient le RSA à partir du 1^{er} janvier 2016.

2. Le RSA est en vigueur en France métropolitaine, dans les départements et régions d'outre-mer ainsi que dans trois collectivités d'outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

3. Au total, le RSA aura été revalorisé de 10 % entre 2013 et 2017 en plus de l'indexation annuelle sur l'inflation. La revalorisation du montant forfaitaire du RSA augmente le plafond de ressources pour bénéficier du RSA, ce qui accroît mécaniquement le nombre d'allocataires.

4. Une demande de RSA vaut pour demande de la prime d'activité, la réciproque n'est pas vraie.

part le fait que les entrées dans le RSA des foyers percevant précédemment la prime d'activité soient moins élevées que celles dans le RSA socle des foyers en provenance du RSA activité. En moyenne, 41 000 foyers bénéficiaires de la prime d'activité sont entrés dans le RSA d'une fin de trimestre à la suivante, entre mars et décembre 2016, contre 66 000 entrées⁵ dans le RSA socle en provenance du RSA activité entre septembre et décembre 2015.

Une répartition départementale des allocataires du RSA liée à celle du chômage

Fin 2016, les allocataires du RSA représentent 4,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Leur répartition départementale confirme le lien étroit entre minimum d'insertion et chômage.

Le coefficient de corrélation entre la part d'allocataires du RSA dans un département et le taux de chômage s'établit ainsi à 0,84 en France métropolitaine⁶. Sur le territoire métropolitain, le taux d'allocataires du RSA est supérieur à la moyenne (4,1 %) dans quasiment tous les départements où le taux de

chômage dépasse 10 %. Il est notamment supérieur à 6 % lorsque le taux de chômage dépasse 12 %. C'est le cas dans certains départements du pourtour méditerranéen (Gard, Pyrénées-Orientales, Aude, Bouches-du-Rhône, Hérault), dans plusieurs départements du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Ardennes) et en Seine-Saint-Denis (carte 1).

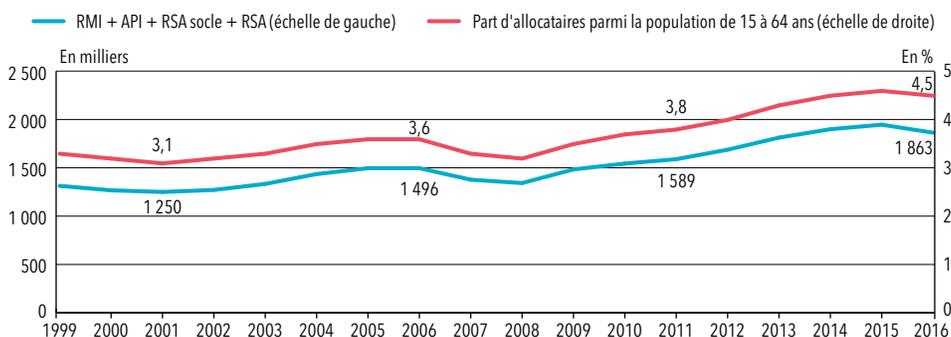
La proportion d'allocataires est très élevée dans les DROM, hors Mayotte, où elle représente 15,9 % de la population âgée de 15 à 64 ans (encadré 1).

Le RSA non majoré représente 88 % des allocataires du RSA

Parmi les 1,86 million de foyers qui bénéficient du RSA en France au 31 décembre 2016, 1,64 million (88 %) perçoivent le RSA non majoré, soit 3,8 % de moins que fin 2015.

Parmi les allocataires, 60 % sont des personnes seules sans enfant et 24 % des foyers allocataires sont des familles monoparentales (tableau 1). Les couples avec ou sans enfant(s) sont très minoritaires. La moitié des bénéficiaires sont des femmes (49 %).

Graphique 1 Évolution du nombre et de la part d'allocataires du RMI, de l'API, du RSA socle et du RSA parmi la population âgée de 15 à 64 ans, depuis 1999



Champ > Effectifs en France, au 31 décembre de chaque année.

Sources > CNAF, MSA ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier de l'année $n+1$ pour le taux d'allocataires de l'année n (résultats provisoires arrêtés fin 2017 pour 2016 et 2017).

⁵. Cet écart va à rebours du fait que la prime d'activité touche un public beaucoup plus large que celui du RSA activité, tout en l'incluant : fin 2016, il y a 2 262 700 allocataires de la prime d'activité seule, alors qu'il y avait 628 400 allocataires du RSA activité seul fin 2015.

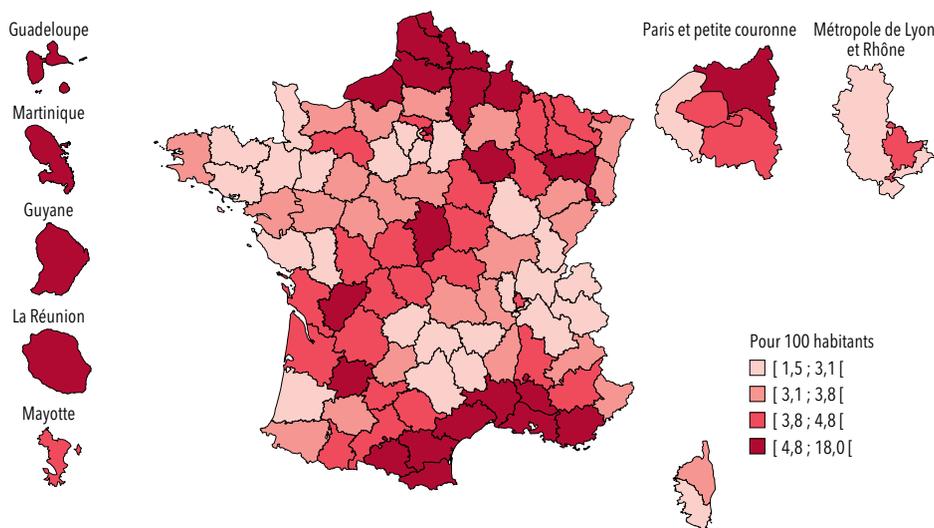
⁶. La corrélation est aussi très élevée avec le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, le coefficient de corrélation s'établit à 0,80.

La plupart des allocataires du RSA non majoré (93 %) ont entre 25 et 61 ans en 2016, cela s'explique par la condition d'âge minimum pour les personnes sans enfant et par la possibilité de bénéficier des prestations vieillesse à partir de l'âge minimal légal de départ à la retraite. Par rapport à la population française âgée de 15 à 64 ans, les allocataires du RSA non majoré sont surreprésentés parmi les 25-29 ans (17 % des allocataires ont

de 25 à 29 ans, contre 9 % dans l'ensemble de la population).

Fin 2016, les allocataires du RSA non majoré représentent 4,0 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,15 millions de personnes sont couvertes par ce minimum social, soit 4,7 % de la population française. Parmi les allocataires du RSA non majoré, 55 % perçoivent le RSA depuis plus de deux ans et un tiers depuis plus de cinq ans⁷.

Carte 1 Part d'allocataires du RSA parmi la population âgée de 15 à 64 ans, fin 2016



Note > Les départements sont répartis par quartiles selon la valeur de la part d'allocataires (chaque catégorie regroupe 25 % des départements). Au niveau national, la part d'allocataires du RSA est de 4,5 pour 100 habitants âgés de 15 à 64 ans.

Champ > France.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2017 (résultats arrêtés fin 2017).

Encadré 1 La situation dans les DROM

Le RSA a remplacé le RMI et l'API le 1^{er} janvier 2011 dans les DROM. Il est également en vigueur à Mayotte depuis le 1^{er} janvier 2012. Au 31 décembre 2016, 202 100 foyers bénéficient du RSA dans les DROM (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy), soit une baisse de 4,4 % par rapport à fin 2015.

En prenant en compte les conjoints et les enfants à charge des allocataires, 454 700 personnes sont couvertes par le RSA dans les DROM, soit 21 % de la population.

7. Cette ancienneté dans le RSA ne tient pas compte de la perception éventuelle du RSA activité dans le passé.

Tableau 1 Caractéristiques des foyers allocataires du RSA, fin 2016

Caractéristiques	RSA non majoré	RSA majoré	RSA	En %
				Ensemble de la population de 15 à 64 ans
Effectifs	1 639 200	224 000	1 863 200	40 889 700
Sexe¹				
Femme	49	96	54	51
Homme	51	4	46	49
Situation familiale²				
Isolé sans personne à charge	60	femme enceinte : 4 femme avec un enfant : 37 femme avec plus d'un enfant : 56 homme avec un enfant : 2 homme avec plus d'un enfant : 1	53	30
Isolé avec personne(s) à charge	24		33	12
Couple sans personne à charge	3		3	20
Couple avec personne(s) à charge	13		11	37
Âge				
Moins de 25 ans	3	27	6	18
25 à 29 ans	17	24	18	9
30 à 39 ans	28	34	29	20
40 à 49 ans	25	12	23	21
50 à 59 ans	20	3	18	21
60 ans ou plus	7	0	6	10
Ancienneté dans le dispositif³				
Moins de 6 mois	15	25	16	
6 mois à moins d' 1 an	14	27	15	
1 an à moins de 2 ans	16	19	16	
2 ans à moins de 5 ans	22	13	21	
5 ans à moins de 10 ans	17	11	17	
10 ans ou plus	16	5	15	
Inscrits à Pôle emploi¹	43	32	42	

1. La répartition par sexe et la part d'inscrits à Pôle emploi sont calculées sur le champ des bénéficiaires (allocataires et éventuels conjoints).

2. En population générale, la répartition par situation familiale a été calculée au niveau du ménage, sans tenir compte des ménages complexes, en se restreignant aux personnes de référence.

3. Selon la date d'ouverture des droits, en tenant compte de l'ancienneté dans le RMI, l'API ou le RSA socle, mais sans tenir compte du RSA activé, contrairement aux chiffres publiés dans l'édition 2017 de l'ouvrage *L'aide et l'action sociales en France*.

Note > L'ancienneté est calculée à compter de la dernière entrée dans le RSA. En cas de suspension du dispositif inférieure à quatre mois, le dossier n'est pas clôturé et l'ancienneté est conservée.

Champ > France ; ensemble de la population : ménages ordinaires en France (hors Mayotte).

Sources > CNAF et MSA pour les effectifs ; CNAF pour les répartitions (98,7 % des allocataires du RSA relèvent des CAF) ; DREES (ENIACRAMS) pour le taux d'inscription à Pôle emploi ; Insee, enquête Emploi 2016, pour les caractéristiques de la population générale.

Les allocataires du RSA majoré sont presque exclusivement des femmes

Au 31 décembre 2016, 224 000 foyers bénéficient du RSA majoré, soit une baisse de 7,4 % en un an. Ils représentent 12 % des allocataires du RSA en France. La quasi-totalité des allocataires du RSA majoré sont des femmes (96 %). Une femme sur deux a plus d'un enfant à charge.

En raison de sa spécificité et de l'absence de condition d'âge, le RSA majoré compte davantage de jeunes que le RSA non majoré : 27 % des bénéficiaires ont moins de 25 ans.

Fin 2016, les allocataires de ce minimum social représentent 0,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans résidant en France. En tenant compte des personnes à charge, 677 900 personnes sont couvertes par le RSA majoré, fin 2016, soit 1,0 % de la population française.

Confrontés à certaines difficultés, notamment l'absence ou le coût élevé d'un mode de garde, les bénéficiaires du RSA majoré sont plus éloignés du marché du travail. Seulement 32 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi, contre 43 % des bénéficiaires du RSA non majoré. ■

Pour en savoir plus

> **Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.)** (2018). *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.